

## Compte-rendu CHSCT du 23 novembre 2021

Les comptes-rendus FO sont tous accessibles à cette adresse : <https://snudifo-53.fr/chsct/>

**Membre de l'administration présents :** Marc Vauléon (secrétaire général)

**Invités :** M. Drault (IEN adjoint au DASEN), Mme Bellanger (Chef de division GRH), Mme Guéranger (assistante sociale des personnels, M. Mercier (IEN), Mme Huardeaux (ISST), Mme Mory (médecin de prévention), M. Peschard (conseiller technique), Mme Astoul (MGEN), Dr Arnault (médecin scolaire), Mme Houdin (assistante GRH), Mme Nauche (directrice du centre de réadaptation)

**La délégation FNEC-FP-FO :** Frédéric Gayssot (SNUDI-FO 53), Marie Pelaingre (SNFOLC 53)

Ce CHSCT-D s'est réuni en présentiel au lycée Ambroise Paré pendant 4 heures.

### La déclaration lue par la FNEC-FP FO

#### Ordre du jour

Procès-verbal du CHSCTD du 24 Juin 2021 .....	2
Approbation du compte-rendu du GT fiches RSST du 19 novembre 2021 .....	2
Bilan du réseau PAS présenté par la MGEN / Bilan du CRN (Centre de Réadaptation de l'Académie de Nantes) .....	4
Bilan de la médecine de Prévention (2019-2020 et 2020-2021) .....	5
Présentation du dispositif référent médiation par Mme Guéranger .....	6
Les risques psycho-sociaux des Psy-EN, conditions de travail des personnels RASED (demande FO) .....	6
Point sur le projet affiche sur les incivilités (demande FO) .....	7
Direction d'école .....	7
LPI : mise en œuvre et conséquences sur les conditions de travail des personnels (demande FO) .....	8
Bilan accidents de service .....	9
Radon .....	9
Conséquences de la mise en œuvre des PIAL sur les conditions de travail et la santé des personnels AESH et enseignants (demande FO) .....	10
Scolarisation des élèves allophones (demande FO) .....	11
Suivi des préconisations émises dans les rapports de visites (demande FO) .....	11
Des outils à disposition : .....	12

#### Avis du CHSCT

FO est la seule organisation syndicale à proposer des avis pour ce CHSCT. Ils sont systématiquement proposés aux autres organisations bien en amont du CHSCT.

**Avis n° 1 :** Considérant l'impact sur les conditions de travail des personnels, le CHSCT de la Mayenne se prononce pour l'abandon du dispositif des constellations mis en place dans le cadre de l'accompagnement PPCR. Le CHSCT de la Mayenne demande le retour au libre choix des formations.

**FO (2) : POUR**

**UNSA (1) : CONTRE**

**FSU (2) et CGT (1) : ABSTENTION**

**Avis n°2** : Le CHSCT de la Mayenne alerte sur la mise en œuvre du Livret Parcours Inclusif et les risques liés à l'augmentation de la charge de travail des équipes enseignantes des premier et second degrés. Par ailleurs, aucun CHSCT n'a été consulté avant le déploiement de ce LPI, en contradiction avec l'article 57 du décret 82-453. Par conséquent, le CHSCT de la Mayenne demande l'abandon de cette expérimentation.

**FO (2) : POUR**

**UNSA (1) : CONTRE**

**FSU (2) et CGT (1) : ABSTENTION**



**Avis n°3** : Le CHSCT de la Mayenne considère que les PLE (projets locaux d'évaluation) exposent les professeurs à de multiples risques psycho-sociaux :

- Pressions liées aux demandes pour élaborer des sujets
- Pressions des parents sur le processus d'évaluation
- Charge de travail accrue pour l'élaboration des PLE sur des temps de travail banalisés
- Remise en cause de la liberté pédagogique et de l'intégrité professionnelle

Par ailleurs, les PLE ne peuvent conduire qu'à renforcer la concurrence entre les établissements aux dépens de la santé des personnels.

Pour ces raisons, le CHSCT de la Mayenne demande le retrait total des PLE.

**FO (2) : POUR**

**UNSA (1) : CONTRE**

**FSU (2) et CGT (1) : ABSTENTION**

## **Procès-verbal du CHSCTD du 24 Juin 2021**

Le PV n'a pas été présenté, nouvelle entrave à la réglementation.

## **Approbation du compte-rendu du GT fiches RSST du 19 novembre 2021**

**Abstention : FO (2)**

**POUR : CGT (1) FSU (2) et UNSA (2)**

La délégation s'est abstenue pour plusieurs raisons. D'une part, si c'est la FNEC-FP FO qui a proposé il y a plusieurs années l'organisation de groupes de travail pour permettre l'étude de l'ensemble des fiches RSST, ceux-ci ne doivent en aucun cas justifier le fait d'éluider des situations. D'autre part, bien des situations SST n'ont absolument pas été résolues au sens d'amélioration des conditions de travail ou de mesures de prévention prises comme nous le demandions ou encore de faire cesser un danger auquel sont exposés parfois les collègues. Enfin, comme nous l'avons indiqué lors du précédent CHSCT un PV de groupe de travail n'a aucune valeur réglementaire, et on peut penser que

nos responsables administratifs intitulent désormais ce document « compte-rendu ». C'est donc en toute cohérence, que nous nous sommes abstenus.

## Point sur la situation sanitaire (demande FO):

### Augmentation importante du nombre de cas positifs dans les établissements scolaires (publics et privés) du département :

Depuis la rentrée à la date du 22 novembre :

- 97 établissements impactés ;
- 2 écoles fermées ;
- 63 classes fermées ;
- 131 élèves positifs ;
- 11 personnels positifs ;
- 7 personnels cas contacts ;
- 1710 évictions d'élèves.

La situation se dégrade depuis les vacances de la Toussaint.

Cela a des répercussions importantes sur les remplacements : Il en manquait une vingtaine pour faire face à la situation ce mardi 23 novembre ! Faute de recrutement pour pallier aux besoins, faute d'anticipation de la part de notre ministère, la situation est déjà tendue en Mayenne comme ailleurs !

Du coup, comme l'a justement fait remarquer la FSU, quid du brassage ? Pas de réponse de l'administration...

### Bilan des tests salivaires depuis le 23/09 :

PRIMAIRE :	SECONDAIRE :
56 écoles sollicitées	6 établissements
3339 élèves	913 élèves
89 personnels	0 personnel
4 cas positifs (élèves).	0 cas positif

Par ailleurs, les établissements secondaires ont relayé, dès la rentrée, la campagne de vaccination auprès de leurs élèves en relation avec les centres de vaccination établis sur le département.

Cette campagne n'est pour l'instant pas reproposée. Si elle devait l'être, un format de vaccination directement dans l'établissement est envisagé.

L'administration précise que la campagne de tests salivaires va se poursuivre. Nouvelle dotation de « médiateurs lutte anti COVID » pour le contact tracing notamment. Les personnels qui le souhaitent peuvent donc se faire tester.

Les autotests sont à disposition à la DSDEN pour les personnels qui souhaitent les utiliser. Il suffit d'en faire la demande auprès des services de la DSDEN. (DIPPAG)

Un réassort de masques « chirurgicaux » pour les personnels aura lieu début janvier. Des masques « inclusifs » vont être également distribués aux enseignants et AESH exerçant en maternelle et en CP à cette date. Les promesses n'engagent que ceux qui y croient ! En effet cela fait plus d'un an que FO formule ces demandes et que l'on nous répond que c'est en cours !

**INFO FO :** des masques chirurgicaux peuvent toujours être demandés à la DSDEN pour les personnels dits "fragiles". (En faire la demande auprès du directeur/ directrice de l'école ou du chef d'établissement qui transmettra au service DIPPAG de la DSDEN)

Rappelons-nous, l'année dernière, les masques inutiles puis obligatoires, même histoire pour les tests et enfin la gestion des vaccins introuvables hier, indispensables, et obligatoires pour certaines professions aujourd'hui...

Rappelons-nous, l'absence de gel hydroalcoolique fourni par l'employeur pour ses personnels, le fiasco des masques inadaptés, inconfortables, étouffants, intoxicants pour certains, le problème de la mise en place de la ventilation adéquate laissée à la charge des mairies, la campagne de tests salivaires chronophage pour les directeurs/directrices, l'absence de priorité à la vaccination malgré une exposition et un risque avéré, des protocoles sanitaires successifs illogiques et inapplicables... Aujourd'hui encore nous apprenons les modifications du protocole sanitaire via BFM TV, et les discours ministériels sont toujours aussi inconsistants et incohérents.

**Intervention FO : Est-ce qu'il y a en Mayenne des personnels concernés par l'obligation vaccinale ? des personnels suspendus ?**

Les personnels soumis à l'obligation vaccinale sont celles et ceux exerçant en établissements médico-sociaux (IME, ITEP...), ainsi que le personnel médical (infirmières, PSY-EN). Les personnels soumis à cette obligation ont reçu des relances les invitant à se faire vacciner. Quelques cas de personnels qui n'ont pas fait le vaccin, dans le domaine médical notamment. L'administration indique cependant qu'aucun personnel n'a fait l'objet d'une mesure de suspension pour l'instant. D'autres mesures sont envisagées avant cette dernière. Si vous êtes dans cette situation contactez le syndicat qui vous accompagnera et vous défendra.

Pour FO, l'obligation vaccinale imposée aux personnels remet en cause les statuts de la fonction publique et le code du travail.

**Intervention FO : Le ministre a confirmé sur France-Info la prise en charge partielle par l'Etat des coûts Capteurs CO2 ? L'avis adopté par le CHSCT au mois de juin, vous avait demandé de vous adresser aux collectivités. Nous réitérons la demande.**

L'administration a bien reçu des instructions allant en ce sens. Mais il ne s'agit pas d'un remboursement mais d'une participation à l'acquisition de matériel de détection de CO2. Elle s'adressera aux collectivités locales prochainement pour en préciser les modalités. Le secrétaire général a fait remarquer que les collègues de Mayenne sont tous équipés de capteurs portatifs et que certaines écoles le sont également.

FO a fait remarquer que dans beaucoup de salles de classe, malgré l'ouverture des portes et fenêtres, ces capteurs restaient orange voire passaient au rouge ! L'administration rappelle que ces capteurs ne sont qu'un indicateur, rien d'autre n'est envisagé pour l'instant. Les purificateurs d'air ne sont néanmoins toujours pas d'actualité !

**Rappel avis juin 2021 :**

*Le CHSCT de la Mayenne réuni le jeudi 24 juin 2021 constate l'absence de capteurs de CO2 dans les salles de classe des lycées, et la présence aléatoire de ce dispositif dans les salles de classe des collèges et des écoles. Considérant les préconisations ministérielles, le CHSCT de la Mayenne demande que toutes les salles de classe des établissements scolaires du département soient équipées de capteurs de CO2. Le CHSCT de la Mayenne demande qu'en fonction des constats et analyses réalisés, que la question de la fourniture d'équipement de purification de l'air soit posée. Le CHSCT demande par conséquent au Directeur Académique de s'adresser en ce sens à toutes les collectivités de rattachement des établissements scolaires.*

**POUR : FO (2) et FSU (2)**

**ABSTENTION : UNSA (2)**

**Bilan du réseau PAS présenté par la MGEN / Bilan du CRN (Centre de Réadaptation de l'Académie de Nantes)**

Il s'agit dans les deux cas, d'un partenariat entre l'Education Nationale et la MGEN.

Dans le cadre du réseau PAS, des psychologues peuvent intervenir auprès des collègues demandeurs, par téléphone (numéro vert...) ou dans des groupes de paroles.

Quant au Centre de réadaptation, il s'adresse à tous les personnels de l'éducation nationale en difficulté professionnelle pour des raisons de santé, mais dont l'état est stabilisé et permet d'envisager une reprise d'activité.

Ces présentations découlent de l'application de la [« feuille de route Ressources Humaines académique »](#) issue du Grenelle de l'éducation. Ces dispositifs sont très peu utilisés par les personnels en Mayenne, pour l'un, 9 collègues et pour l'autre, 2. Et pour cause, ils ne sont pas adaptés, ne répondent pas aux problématiques rencontrées, et ne s'inscrivent absolument pas dans une démarche de prévention.

**La délégation FO est intervenue pour signifier que cette convention qui lie le Ministère à la MGEN pose problème sur plusieurs points :**

**- Elle externalise à un prestataire extérieur des responsabilités qui incombent à l'employeur « Éducation Nationale » en particulier en matière de prévention des risques professionnels et de prise en compte des RPS générés par les dernières réformes.**

**- En y regardant de plus près ; elle comporte des actions qui n'ont rien à voir avec la santé des personnels en particulier en matière de santé scolaire et d'éducation à la santé.**

**- Elle est financée sur des crédits alloués à l'action sociale des personnels !**

Pour FO, l'employeur «Éducation Nationale» doit assumer ses responsabilités en matière de protection et de prévention des risques professionnels dans le cadre statutaire et réglementaire notamment par le développement de la médecine de prévention et le recrutement de médecins, mais aussi par la réalisation effective des documents uniques sous sa responsabilité, par le suivi particulier des personnels à risques ou en difficultés en poste adapté qui ne saurait être confié à un prestataire extérieur.

FO dénonce la pratique qui vise à inverser la démarche de prévention des risques professionnelles en évacuant la prévention primaire, c'est à dire l'élimination de la cause des RPS, comme nous l'indiquons depuis plusieurs années maintenant, à savoir les réformes menées par les gouvernements successifs et en limitant la prévention au traitement des conséquences de réformes ou à leur accompagnement.

## **Bilan de la médecine de Prévention (2019-2020 et 2020-2021)**

Le peu de moyens consacrés à la médecine préventive n'a pas permis l'étude des bilans annuels pourtant obligatoire, ces deux dernières années. Les seuls responsables sont au ministère qui ne font rien pour permettre le recrutement de médecins de prévention à hauteur des besoins. Le Dr Mory a enfin pu présenter ses bilans.

Elle constate que beaucoup d'enseignants ne vont pas bien au travail. Parmi les personnes l'ayant consultée sur les deux dernières années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, plus de 75 % sont des femmes. (Elle ne disposait pas du nombre de consultations pour ces deux années et s'en est excusée.) Les personnes qui consultent ont majoritairement entre 45 et 54 ans : le docteur Mory s'alarme du fait que les personnes qu'elle voit sont de plus en plus jeunes et que de plus en plus d'enseignants n'effectuent pas une carrière complète en restant en bonne santé... Cela corrobore nos analyses et nos interventions depuis plusieurs années.

**Intervention FO : Combien de médecins de prévention y-at-il dans l'académie ?**

**Réponse du docteur Mory : il n'y a plus que deux médecins à temps plein et un médecin à mi-temps sur l'ensemble de l'Académie.**

**FO a fait remarquer qu'il en faudrait 10 ... Avis que partage le secrétaire général ! Le recteur n'a pas pu tenir son engagement de recruter des médecins. Il indique que des postes de médecin et d'infirmière ont été créés, qu'il y a eu des revalorisations des traitements mais qu'ils n'ont pas été pourvus. La délégation FO a rappelé**

que ces revalorisations pour être attractives devaient être en adéquation avec les compétences attendues et que la charge de travail devait certainement ne pas être un facteur d'attractivité.

L'absence de médecin de prévention dans notre département a des conséquences lourdes sur la santé des personnels. Cela entraîne également des délais parfois très longs pour obtenir une consultation, d'autant plus dans des situations urgentes, qui se multiplient. Des consultations sont toutefois réalisées par téléphone, mais la qualité de ces consultations téléphoniques n'est évidemment pas la même qu'une consultation physique.

C'est en ce sens, que, mandaté par plusieurs collègues du département, la FNEC-FP FO lance une grande campagne pour obtenir le respect de notre employeur en matière de visite médicale, et le recrutement de médecins de prévention. (Plus d'informations à venir)

## Présentation du dispositif référent médiation par Mme Guéranger

Ce dispositif de médiation par un tiers peut être proposé par le supérieur hiérarchique en cas de conflit entre deux personnels. Il ne peut pas être imposé sans l'accord des personnes concernées.

FO a fait remarquer que ce système de médiation semble peu adapté. Il ne peut être saisi que par le supérieur hiérarchique (chef d'établissement pour le second degré). Que faire lors des conflits avec ce dernier ?

« La médiation n'aboutit pas nécessairement à une résolution du conflit. Elle n'est ni une négociation, ni une expertise, ni un jugement, ni une décision, ni un audit »

La délégation FO est demeurée perplexe sur l'opportunité d'un tel dispositif, sachant qu'il y a encore derrière ce bel emballage un cabinet privé : « [Interstices Médiation](#) ».



Quel est le coût de tous ces dispositifs qui se multiplient et dont l'utilité questionne ? Les start-up et entreprises privées se multiplient pour répondre aux orientations managériales du ministère (entreprise [Win Your Star](#) par exemple). Les partenariats avec l'Education Nationale prolifèrent, dernier exemple en date : notre ministre, qui dans le cadre de son Grenelle, envisage la privatisation de l'action sociale avec l'association PREAU ([lire notre analyse à ce propos](#)).

Il a aussi été demandé aux représentants syndicaux du CHSCT de faire la publicité de ce dispositif. Un mélange des genres très dérangentant... Bien évidemment, la délégation FO a rappelé seule, qu'en toute indépendance elle ne s'inscrirait pas du tout dans cette demande. Chacun prendra ses responsabilités.

**Au lieu de multiplier les dispositifs, notre administration devrait répondre aux revendications des personnels et respecter ses obligations en matière de santé et de sécurité au travail. La FNEC-FP FO ne veut pas de l'école du futur voulue par le président Macron et son ministre Blanquer, et refuse les conclusions du Grenelle, les expérimentations à Marseille, comme elle refuse la privatisation de l'école publique !**

## Les risques psycho-sociaux des Psy-EN, conditions de travail des personnels RASED (demande FO)

Pour rappel, FO avait demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour lors du CHSCT du mois de juin. FO avait demandé si l'ensemble des membres du CHSCT étaient d'accord pour ajouter un nouveau point « PsyEN » à l'ordre du jour du prochain CHSCT (du mois de novembre), ce que les représentants des personnels présents avaient accepté et validé.

En novembre, la délégation FO avait noté des avancées, certes insuffisantes, et une écoute particulièrement attentive du directeur académique sur ce point. ([lire notre compte-rendu](#))

L'administration ne répond pas aux demandes liées à la charge de travail par des créations de postes mais par un desserrement du calendrier des bilans et dates limites. Tout ne serait qu'une question d'organisation... L'objectif est d'étaler davantage la charge de travail.

Ils affirment continuer d'observer la situation : un redéploiement des PsyEN pourrait être envisagé si des disparités étaient constatées entre la charge de travail des différents psychologues du département ; une création de poste pourrait être demandée (les postes de PsyEN relèvent désormais d'une gestion académique).

## **Voilà la RH de proximité en pratique ! Le Management à la France Telecom !**

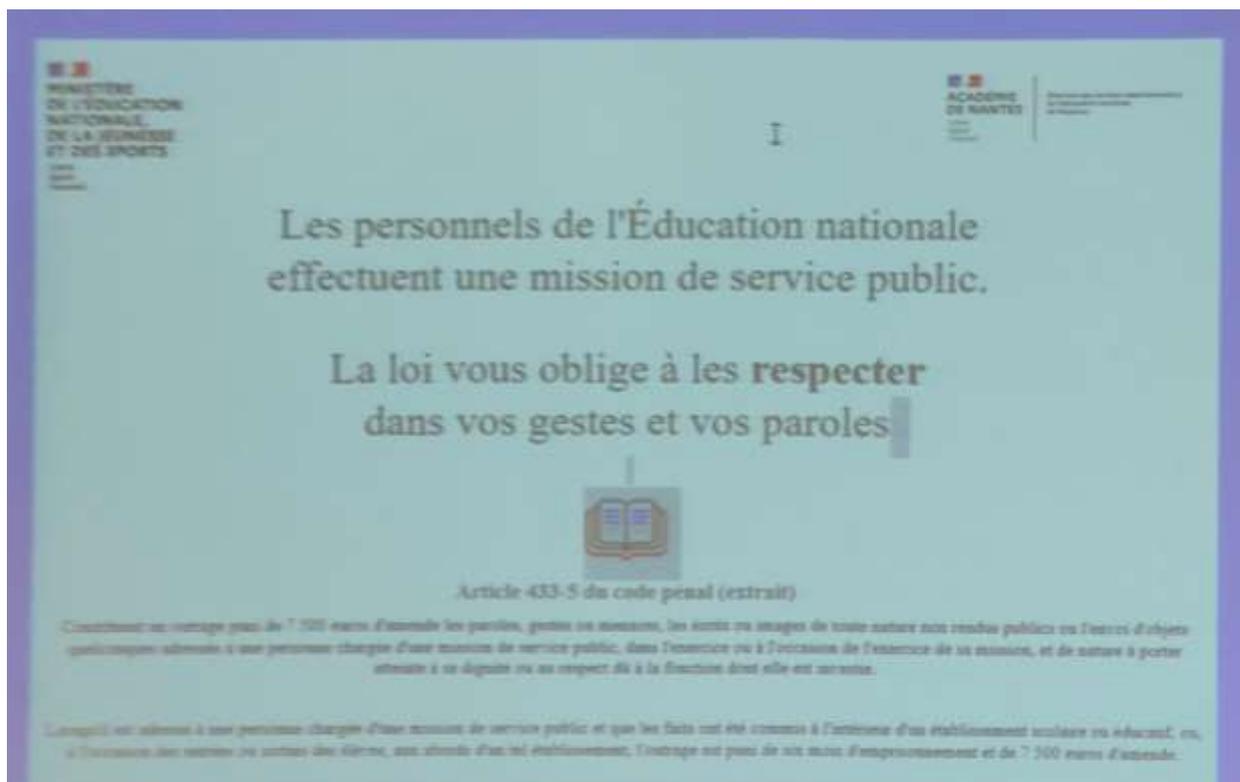
La FNEC-FP FO invite les PsyEN à se regrouper avec le syndicat pour lister leurs revendications et déterminer les moyens de les faire aboutir. Participez aux réunions et stages proposés par le syndicat.

Le point sur les conditions de travail des collègues RASED n'a pas pu être abordé faute de temps. FO invite les personnels RASED à se réunir avec le syndicat.

## **Point sur le projet affiche sur les incivilités (demande FO)**

### **De l'utilité du syndicat !**

**Rappel : FO a proposé une affiche en 2020.** Cette proposition de FO avait fait consensus. En février 2021 déjà, le DASEN nous indiquait être en attente de l'accord du Recteur, pour répondre à la demande FO de diffuser cette affiche et de l'envoyer dans tous les établissements scolaires du département. (Les représentants FO avaient demandé à ce qu'elle soit envoyée sur la boîte email de tous les agents ainsi qu'aux établissements et services avec proposition d'affichage à l'entrée de l'établissement.). **L'affiche a enfin été finalisée par l'administration. Elle sera proposée à tous les établissements, la FNEC-FP FO 53 s'en félicite.**



## **Direction d'école**

La charge de travail déjà importante des directeurs et directrices d'école a encore été accrue par de nouvelles missions : quand le ministère va-t-il enfin répondre aux demandes du terrain ?

**FO est intervenu sur plusieurs points :**

1/ Contact tracing en cas de Covid :

FO fait remarquer que la procédure qui avait cours l'an passé, a été modifiée et s'est alourdie. Les renseignements qui étaient collectés auparavant par la CPAM via la cellule Covid de la DSDEN, sont désormais une tâche supplémentaire pour les directeurs. Par ailleurs, le tableau proposé est dans un format qui ne correspond pas au format de tableau que permet de générer le logiciel ONDE...Sans commentaire ! Le Dr Arnault précise que ces informations sont fondamentales et essaiera de voir avec la CPAM si le format "ONDE" peut être utilisé.

**Quelle simplification !**

**FO rappelle à nouveau aux collègues que l'utilisation de ce tableau est totalement facultative.**

2/ Déclaration des applications utilisées en classe par les enseignants de l'école qui collectent des données personnelles (RGPD) : Un courrier du recteur relatif au RGPD et la mise en place d'un registre départemental de traitement des données à caractère personnel a été envoyé en octobre dernier. Depuis des relances sont faites pour que ce document soit complété.

**Remarques FO : outre la charge de travail supplémentaire, il est difficile pour les directeurs de traiter cette demande de notre chef de service pour plusieurs raisons :**

Quid de l'utilisation d'applications personnelles (exemple du collègue qui utilise son téléphone portable en classe pour prendre des photos des élèves pour le cahier de vie par exemple, stockage de ces photos sur un ordinateur personnel...)

Qui porte la responsabilité pénale si l'utilisation d'un outil numérique dans le cadre professionnel n'a pas été remonté au DASEN. Qui est responsable, le directeur, l'adjoint ?

**Dans le 2nd degré quelle responsabilité pour les chefs d'établissement ?**

Le secrétaire général et M.Drault ont pris note de nos remarques et effectivement reconnaissent que des clarifications en rapport avec ce que nous avons porté à leur attention seront nécessaires. Ces précisions seront apportées par les IEN lors des prochaines réunions.

**Dans l'attente de plus de précisions, nous invitons les collègues à ne pas compléter dans l'immédiat ce tableau. FO vous alerte sur les risques en matière juridique et pénale qui pourraient peser en cas d'un renseignement non-conforme aux usages en classe. Suite à nos interventions en CHSCT, de nouvelles consignes devraient arriver.**

3/ L'école de Marcillé la Ville a été destinataire d'une enquête de la DEEP. Dans le mail qui lui a été adressé, le caractère obligatoire de cette enquête a bien été rappelé sous peine de "poursuites"... (l'école de la confiance à la mode Blanquer...)

FO a demandé si d'autres écoles avaient été destinataires de telles demandes. L'administration ne semblait pas avoir eu connaissance de cette demande.

FO a demandé qu'une journée de décharge exceptionnelle soit attribuée à la collègue directrice de l'école comme le rend possible la réglementation. **La demande de FO a été prise en compte.**

**Pour le reste, nous avons déjà eu les informations lors de notre entrevue à l'IA au mois d'octobre ([lire notre compte-rendu](#))**

## **LPI : mise en œuvre et conséquences sur les conditions de travail des personnels (Demande FO)**

Il s'agit du Livret du Parcours Inclusif de l'élève, plate-forme numérique mise en place à la demande de la MDA qui doit permettre de collecter tous les éléments d'un dossier MDA (GEVA-sco, PAI, PPS...)

Il est déployé à titre expérimental sur la circonscription de Laval 2 depuis septembre puis sera étendu à tout le département en janvier pour être mis en œuvre en septembre 2022 sur l'ensemble du territoire.

FO a exposé que si le but recherché pouvait être compris (permettre de rassembler toutes les pièces d'un dossier MDA qui facilitera le suivi de l'élève concerné), l'utilisation de cette application nécessite d'y consacrer un temps important (cf le nombre d'items à remplir et le nombre de tutoriels mis à disposition) et pour l'instant ne fonctionne pas correctement ! De l'aveu même des chefs d'établissement qui l'ont expérimentée : elle demande beaucoup de temps car le nombre d'items à compléter est très important avec en plus des dysfonctionnements parfois les codes ne fonctionnent pas !

Cette application accroît encore une fois les tâches des équipes. Quelle usine à gaz ! Elle nécessite par exemple l'envoi d'éléments au format papier (orientation EGPA notamment). Comment s'y retrouver !

**Demande FO : Pourquoi ce n'est pas la MDA qui se charge de sa mise en œuvre ?**

Pourquoi ce sont les directeurs pour le primaire et les chefs d'établissement du secondaire qui devraient endosser la responsabilité de sa mise en œuvre ?

Le secrétaire général a botté en touche indiquant que des précisions seront apportées lors du prochain CHSCT par l'EN ASH.

Pour notre ministère, l'intérêt de l'élève en situation de handicap résiderait-il dans la création de plateforme numérique plutôt que de structures de soins ?

**FO rappelle que l'expérimentation du LPI est strictement facultative !**

**La FNEC-FP FO 53 réaffirme sa position constante :**

**Oui à la scolarisation adaptée aux besoins des élèves, en milieu ordinaire chaque fois que c'est possible, en établissement spécialisé chaque fois que nécessaire**

**Non à l'inclusion systématique et indifférenciée**

**Dénonciation des situations ingérables et/ou dangereuses**

**Défense des conditions de travail, de la sécurité des personnels et des élèves**

**Pour rappel : réunion publique « inclusion scolaire » le mercredi 8 décembre à 13h30 à l'UD-FO de Laval, en présence de Clément Poulet, secrétaire général de la FNEC-FP FO. ([plus d'informations](#))**

## **Bilan accidents de service**

Un bilan des accidents au travail a été communiqué aux organisations syndicales. Il ne prend pas en compte les risques psycho-sociaux qui ne sont pas recensés.

Des questions sur la reconnaissance d'accidents au travail ont été formulées. Elles concernent des personnels présents sur le lieu de travail en dehors des horaires d'ouverture de l'établissement.

L'administration a rappelé que les personnels devaient absolument avertir le directeur d'école ou le chef d'établissement pour le secondaire de leur présence s'ils venaient le samedi par exemple. Cela faciliterait cette reconnaissance si un accident survenait.

Des éclaircissements sur les droits liés à ces situations seront communiqués plus tard par l'administration.

**Commentaire FO : Les représentants FNEC-FP-FO accompagnent les personnels de l'Education Nationale dans leurs démarches de reconnaissance de maladie professionnelle et accident du travail. Régulièrement, l'imputabilité au service est reconnue (faute inexcusable de l'employeur) pour des collègues accompagnés par FO.**

## **Radon**

Présentation du bilan des mesures liées au Radon dans le département.

4 lycées (Lavoisier, Rousseau, Paré et Vinci) ont des résultats inquiétants, avec un établissement dépassant les 1446 becquerels/m<sup>3</sup>. **Des travaux sont engagés dans ces lycées.**

Pour les collèges, 5 dépassaient les 300 becquerels/m<sup>3</sup> mais de nouvelles mesures en 2021 auraient démontré que la situation s'était améliorée. Comment ? Pourquoi ? Nous n'en saurons rien.

FO est intervenu pour demander ce qui était prévu pour les personnels de ces établissements et a formulé d'autres propositions et demandes :

- **Continuer d'informer régulièrement les membres du CHSCT des dispositions mises en œuvre par l'employeur pour l'ensemble des bâtiments scolaires et services placés en zone 3 dans le département de la Mayenne.**
- **Continuer le suivi régulier par le CHSCT de la situation RADON dans les établissements et services du département comme il est fait actuellement.**
- **Qu'une fiche d'exposition soit annexée au dossier médical professionnel des collègues concernés**
- **Une visite médicale pour l'ensemble des personnels travaillant dans des établissements et services placés en zone 3**
- **Un état des lieux exhaustif du radon dans les établissements scolaires et services de l'Education Nationale dans le département**
- **La prise de contact de l'autorité administrative avec les agents ayant exercé dans tous les établissements et services exposés au RADON (retraités ou changement d'affectation)**

Des visites médicales sont proposées aux personnels du lycée Lavoisier dont les mesures dépassent les 1000. Rien n'est pour l'instant envisagé pour les anciens collègues, aucun suivi. De plus, les mesures de Radon sont une initiative académique ce qui compliquerait le suivi pour les collègues qui ont quitté cette dernière.

Comme pour l'amiante, **FO** invite tous les personnels (directeurs, chefs d'établissements, adjoints, professeurs, AESH, personnels administratifs...) à demander par écrit les résultats des mesures effectuées pour connaître leur exposition au radon. Vous trouverez un modèle de courriel sur le site du SNUDI-**FO** 53, à adresser à la collectivité, à votre supérieur hiérarchique et au syndicat.

La FNEC-FP **FO** exige, comme pour l'amiante, que le radon fasse partie intégrante de l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (dont la responsabilité unique incombe à l'employeur c'est-à-dire aux représentants du Ministre les Recteur et DASEN). Sur la base de cette évaluation, reposant notamment sur l'étude des différentes mesures, l'employeur se doit d'intervenir auprès de la collectivité de rattachement (mairie, conseil départemental, conseil régional) et/ou de protéger ses agents.

Rappel : [compte-rendu du CHSCT spécial RADON](#)

**La FNEC-FP FO invite les collègues concernés ou se sachant exposés à prendre contact avec le syndicat. Les membres FO au CHSCT peuvent également se déplacer sur place sur demande.**

## **Conséquences de la mise en œuvre des PIAL sur les conditions de travail et la santé des personnels AESH et enseignants (Point demandé par FO)**



Encore un point qui n'a pu être abordé dans son intégralité faute de temps. La FNEC-FP FO 53 a néanmoins rappelé ses positions sur les PIAL et ses revendications pour les AESH : un vrai statut, un vrai salaire !

**Demande FO : combien d'AESH référents en Mayenne ?** Un seul référent AESH pour le département, sur l'autisme. Pas d'autres envisagés pour l'instant.

## **Scolarisation des élèves allophones (demande FO)**

Les élèves allophones sont principalement en inclusion et ne disposent que d'au maximum six heures de cours FLE. Ils restent donc majoritairement dans leurs classes. Cela pose évidemment une série de difficultés pour les enseignants :

- Impossibilité de les aider à progresser par manque de formation ce qui crée une grande frustration
- Une différenciation impossible, que fait le reste de la classe pendant que l'enseignant s'occupe d'eux ? Que font-ils durant le reste du cours ?
- Parfois les collègues nous indiquent que leurs interventions ne correspondent pas à leur métier (perte de sens, pas d'enseignement disciplinaire) et ont l'impression parfois de ne faire que de la « garderie »

Paradoxalement, les enseignants qui ont fait la démarche de passer la certification ne se trouvent pas sollicités pour les former, alors qu'on demande à des professeurs qui ne l'ont pas de le faire. Quelle est l'utilité de cette certification ?

**FO a donc demandé l'ouverture d'une classe UPE2A pour la prochaine rentrée. L'administration répond favorablement à notre demande même s'il nous est précisé qu'il ne s'agit pour le moment d'une "piste". FO sera particulièrement vigilant sur les suites données.**

## **Suivi des préconisations émises dans les rapports de visites (demande FO)**

Pour rappel, la FNEC-FP FO avait proposé aux autres organisations syndicales fin 2017, qu'un point soit systématiquement fait sur les préconisations émises dans les rapports de visite, afin de vérifier quelles suites étaient données. Nous nous étions alors accordés ensemble pour que l'administration s'assure du suivi de ces préconisations, un an après chaque visite. Les représentants FNEC-FP FO s'assurent donc que ce suivi est bien effectif. Il semble se mettre progressivement en place au regard des différentes remontées des établissements concernés.

**Faute de temps, ce point, pourtant essentiel, n'a pu être traité.**

L'administration a proposé un tableau d'indicateurs qui serait remis avant les visites, document protocolaire élaboré avec le secrétaire CHSCT FSU.

FO est intervenu en demandant qu'un nouveau CHSCT ou à défaut un groupe de travail soit à nouveau convoqué pour pouvoir traiter cette demande comme le stipule la réglementation, ce qui a été accepté. FO a rappelé que le suivi des préconisations n'était pas la création de ce tableau / protocole de visite.

Nous refuserons toujours ces "tableaux", "outils" et autres "protocoles de visite" qui limiteraient et cadreraient à la fois nos interventions, et nos comptes-rendus. Nous voulons garder toute liberté d'action et d'intervention durant ces visites.

FO a demandé qu'à défaut un groupe de travail relatif au suivi des préconisations soit organisé dans les meilleurs délais. Pourquoi le DASEN refuse de mettre en œuvre le suivi effectif des préconisations émises lors des visites CHSCT ? Poser la question, c'est y répondre.

# FNEC FP 53

# FO

Les représentants FO au CHSCT ne sont pas des « spécialistes » : ils mettent en œuvre des exigences s'appuyant avant tout sur les revendications (collectives ou individuelles) des personnels, sur le respect des législations existantes, et sur la responsabilité de notre employeur. C'est en ce sens que nous intervenons en CHSCT et que nous les faisons exister. **Au CHSCT les représentants FNEC-FP FO représentent TOUS les personnels de l'Education Nationale (PE, Certifiés, Agrégés, PLP, AESH, administratifs, infirmières, assistante sociale, médecin scolaire, IEN...)**

## Des outils à disposition :

Utiliser le RSST (registre santé sécurité au travail) [Fiche RSST départementale 1er degré](#)

[Fiche RSST départementale collège/lycée](#)

[Fiche RDGI \(registre danger grave et imminent\)](#)

[Droit de retrait](#)

[Flyer RSST](#)

Nous invitons les personnels du département de la Mayenne à venir renforcer les syndicats de la FNEC-FP FO en se syndiquant pour donner les moyens aux syndicats d'agir quotidiennement pour la défense des droits des personnels.

FNEC-FP FO 53 (tous les personnels) : [fnef.fp.53@laposte.net](mailto:fnef.fp.53@laposte.net) –  
02.43.53.42.26 (Fabien Orain, secrétaire départemental)

SNUDI-FO 53 (PE, PsyEN et AESH du 1er degré) : 06.52.32.30.45  
[contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr) / [www.snudifo-53.fr](http://www.snudifo-53.fr)

SN FO LC 53 (Profs, CPE et AESH des Lycées et collèges) : 07.80.43.74.45  
[snfolc53@gmail.com](mailto:snfolc53@gmail.com) / <https://snfolc53.fr/>

SPASEEN FO (agents administratifs) : [spaseen@fo-fnefcp.fr](mailto:spaseen@fo-fnefcp.fr)

**Syndiquez-vous !**



FNEC-FP FO 53, syndicats FORCE OUVRIERE de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle  
10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex  
Tel. : 0243534226 – @ : [fnef.fp.53@laposte.net](mailto:fnef.fp.53@laposte.net)